



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230925-D00725510-DE

Publié le : 10/10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à l'hôtel de Ville : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 31), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 5), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : Mme Elise AEBISCHER,

Étaient absents : Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR,

Procurations de vote : Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse)

OBJET : 21 - Action Jeunesse - "Nuit des étudiants du monde 2023" - Aide à Erasmus Student Network (ESN) Besançon

Délibération n° 2023/007255

Action Jeunesse
"Nuit des étudiants du monde 2023"
Aide à Erasmus Student Network (ESN) Besançon

Rapporteur : Mme Claudine CAULET, Adjointe

Résumé :

ESN (Erasmus Student Network) Besançon, l'association des étudiants internationaux de Besançon dont le but est de promouvoir la mobilité internationale et d'accueillir les étudiants internationaux à Besançon, organise depuis 2013, la « Nuit des Etudiants du Monde ».

Véritable temps fort d'accueil et d'intégration pour plus de 400 étudiants, cette soirée festive se déroulera cette année le 7 octobre 2023 à la Rodia.

La ville de Besançon est sollicitée, au titre de sa politique jeunesse, pour un soutien financier à hauteur de 1 000 €. Pour information, Grand Besançon Métropole intervient également à hauteur de 3 000 €.

I - Contexte

La France est le 4^{ème} pays d'accueil des étudiants internationaux au monde, après les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie, et le 1^{er} pays d'accueil non-anglophone.

Malgré ses nombreux atouts (établissements prestigieux, qualité de la formation, excellence scientifique, rayonnement culturel, histoire prestigieuse, qualité de vie...), le nombre d'étudiants en mobilité y progresse beaucoup moins vite que dans certains pays qui développent des stratégies d'attractivité offensives (Allemagne, Russie, Chine, Canada ...).

L'importance accordée à l'accueil des étudiants internationaux ne doit alors pas être négligée.

Si les établissements d'enseignement supérieur s'emparent eux-mêmes du sujet (Université de Franche-Comté labellisée « Bienvenue en France », Université de Bourgogne Franche-Comté développant des masters « Graduate schools » en anglais,...), le milieu associatif est lui aussi impliquée dans cette mission. Tel est le cas d'Erasmus Student Network Besançon.

II - Erasmus Student Network (ESN) Besançon

ESN Besançon est l'association des étudiants internationaux de Besançon, qui a pour objectifs l'accueil et l'intégration/inclusion de tous les étudiants internationaux et l'ouverture et la sensibilisation à la mobilité internationale des jeunes francs-comtois bourguignons.

L'association créée en 2004 compte aujourd'hui une trentaine de bénévoles complétée par une déléguée générale et une coordinatrice de projet salariées, et 3 volontaires en service civique. Sur les 2 000 étudiants internationaux que compte Besançon, 343 adhèrent à l'association qui organise des activités culturelles, sociales, conviviales, artistiques, sportives, mais aussi d'engagement.

Depuis 2022, l'association s'est également lancée dans l'organisation de projet d'échanges de jeunes financés par le programme Erasmus+.

Pour rappel, Grand Besançon Métropole ainsi que la ville de Besançon ont soutenu en début d'année le Forum « Ça Me Dit l'International » visant à sensibiliser les jeunes à la mobilité internationale.

III - La Nuit des étudiants du Monde

“Les Nuits des Étudiants du Monde – NEM - constituent le label d'événements festifs et culturels organisés dans des villes de France, entre les mois de septembre et de novembre de chaque année, pour souhaiter la bienvenue aux étudiants en mobilité entrante qui viennent y séjourner pour poursuivre leurs études supérieures ou y mener des travaux de recherche. Créateur de brassage culturel, l'évènement est entièrement gratuit.

A - Retour sur l'édition 2022

L'édition 2022 s'est tenue le samedi 1^{er} octobre 2022 à la Rodia avec une ouverture des portes à 19h30. Plusieurs animations étaient prévues afin de favoriser les échanges entre étudiants. Les bénévoles d'ESN avaient préparé un quizz, un atelier origami, un Twister international, et proposaient de maquiller les étudiants avec des paillettes biodégradables.

L'association a également fait appel à l'atelier Superseñor pour que les participants puissent repartir avec un tote bag personnalisé avec le visuel de l'évènement imprimé dessus en sérigraphie. Un Photobooth customisé était présent tout au long de la soirée.

Après le pot d'accueil et les quelques discours de bienvenue, les DJ-set ont pu débiter avec 3 groupes différents s'enchaînant jusqu'à 01h30.

L'association tire un bilan positif de cette édition avec plus de 400 étudiants présents tout au long de la soirée et un engouement général sur les activités et programmations musicales sélectionnées.

B - L'édition 2023

Suite au succès de l'édition 2022, l'association a décidé de se projeter sur des objectifs et sur une programmation similaire à l'année passée. Cette année, la soirée se déroulera le 07 octobre 2023 à la Rodia.

A noter que des navettes « Rodia - La Bouloie » et « Rodia – Belfort/Montbéliard » seront mises en place pour permettre aux étudiants de rentrer en toute sécurité.

➤ Rappel du soutien Ville:

Année	2022	Projet 2023
Subvention	0 €	1 000€

La Ville est sollicitée pour un appui financier à hauteur de 1 000 € sur un budget prévisionnel de 10 100€.

En cas d'accord, la dépense totale sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.23.6574.0022078.10004.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à Erasmus Student Network (ESN) Besançon, au titre de l'organisation de la « Nuit des Etudiants du Monde ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

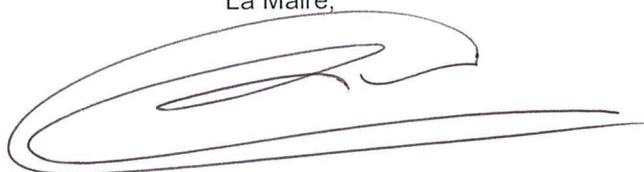
Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Mme Elise AEBISCHER,
Adjointe

Anne VIGNOT